

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2017

Membres présents et représentés : 27

2. MAISON MÉDICALE : location des cellules commerciales.

La Commune a décidé, courant 2016, de réaliser une maison médicale en lieu et place de l'ancien restaurant le Sapin Bleu, rue des Érables. Les travaux d'aménagements sont en cours et l'ouverture est prévue mi-septembre. Les locations offriront aux professionnels ainsi qu'à leurs patients des salles bien conçues et adaptées à chacun.

La municipalité a fait le choix de louer ces locaux à prix coûtant afin d'apporter aux Auxois une bonne diversité de services à la personne.

À ce jour, 4 cellules sont à louer. Leur superficie est comprise entre 15 et 50 m².

La Commune loue les locaux au prix de 15 €/m². Ce tarif comprend la location des communs (salles d'attente, etc.) ce qui ramène à 7€ environ la location des box.

3 professionnels de santé ont d'ores et déjà souhaité réserver un local dont :
le Dr JUILLET, médecin généraliste
le Dr ANCIAN, médecin généraliste
Mme Martine SASSET, infirmière.

La surface restante du terrain permettra à la mairie, si besoin, de créer un autre bâtiment et ainsi de valoriser l'achat de l'ancien restaurant tout en apportant à la population des Auxois d'autres services.

3. RÉTROCESSION DES VOIRIES LOTISSEMENT CLOS DES AUBÉPINES

La société NÉOLIA a réalisé un lotissement d'habitations dénommé « Le Clos des Aubépines » rue de la Libération et souhaite rétrocéder les voiries neuves ainsi que les espaces verts à la mairie.

Cette rétrocession intervient dans le cadre d'une convention de transfert qui avait été élaborée et signée le 16 décembre 2006.

4. COUPES DE BOIS COMMUNAUX EN 2018

La gestion de nos forêts a été confiée depuis des années à l'ONF qui nous propose de pratiquer des travaux dans différents secteurs.

Des coupes d'amélioration seront faites dans certaines parcelles, d'éclaircie sur d'autres zones. Des coupes de régénération seront effectuées sur une surface de 4,5ha.

Les arbres susceptibles de fournir des grumes seront désignés pour être vendus en blocs façonnés.

Au bois de Chailloz, en bordure d'habitations, certains arbres menacent de tomber sur le domaine privé, un élagage est prévu.

À l'automne la mairie proposera des travaux d'affouage pour les habitants du village qui en feront la demande.

5. DOSSIERS DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU PÔLE SPORTIF.

Deux dossiers sont déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour débiter cette opération.

1°) une demande de prêt à taux fixe de 1.35%, d'un montant de 200 000€, sur une durée de 15 ans.

2°) une demande de prêt à taux 0%, d'un montant de 300 000€, sur une durée de 15 ans également.

6. LOCATION À L'ACCA

Rue des Essarts, un ancien préfabriqué est situé sur un terrain communal inoccupé. L'association de chasse des Auxons (ACCA) étant à la recherche d'un local, il lui est proposé l'occupation de cette parcelle à titre gratuit, à charge pour elle d'entretenir les abords et de l'aménager à sa convenance.

INFORMATIONS DIVERSES

▶ ETAT CIVIL

Naissances :

Anais NOEL née le 1er juin

Joseph PY né le 10 juin

Luc TRÉSILLARD né le 22 juin

Mariage :

Marie-Christine MANDAROUX et **Philippe PERROT** le 29 juin 2017

Décès :

Claude ROUGET, décédé le 24 juin

Louise ZEDET, veuve **PLANÇON**, décédée le 28 juin

Anne-Marie MARADAN, née **MEZERGUES**, décédée le 29 juin.

▶ PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE

Madame, Monsieur,

La mairie réalise une étude menée par Charles NICOLAS, étudiant en Master 2 à l'Université de Rennes 1, option « Aménagement du territoire et développement durable », en stage aux Auxons.

Ce travail porte sur l'évolution potentielle à moyen terme de la commune dans une optique de développement durable.

Le projet idéal serait d'allier les bénéfices pour l'environnement avec une nature préservée, un environnement fonctionnel et sain à ceux apportés à la population des Auxons en préservant sa qualité de vie dans un environnement plus "nature" sans pour autant délaissier les évolutions modernes et économiques.

La commune des Auxons, de par sa fusion récente, la présence de la gare TGV sur son territoire et son superbe placement en seconde couronne périurbaine de Besançon, se prête parfaitement à ce genre d'étude. C'est une zone à enjeux pour une gestion innovante du territoire.

Ce genre d'étude alliant l'environnement et la sociologie ne peut être réalisée sans consultation et concertation de la population. En effet, les habitants sont

les premiers acteurs d'un territoire. Cette étude faite à l'échelle communale permettra de recueillir vos avis et donc de travailler de concert avec vous.

Un questionnaire anonyme abordant les sujets environnementaux et sociétaux sur les Auxons est à votre disposition en mairie, à la boulangerie ainsi qu'à la bibliothèque.

Il a été transmis aux parents d'élèves par l'intermédiaire de l'école.

La mairie cherche à recueillir l'avis et impliquer une part importante de la population dans la planification de l'avenir de la commune en échange d'une dizaine de minutes de votre temps. Une soixantaine de personnes a déjà répondu ; grand merci à elle. Il faudrait encore 200 réponses pour que l'étude soit jugée valable. Merci de nous aider à relever ce défi.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la charte pour l'environnement de la commune.

*Le maire
Serge Rutkowski*

► **SÉCHERESSE = RESTRICTIONS D'EAU PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL**

Le seuil d'alerte ayant été atteint, **la consommation d'eau est limitée pendant une période de 3 mois** sur l'ensemble du territoire des communes du Doubs dont Les Auxons.

Pour les particuliers : entre 8h00 et 20h00 le lavage des véhicules, remplissage des piscines et arrosage des pelouses est interdit.

Pour les agriculteurs : l'arrosage par dispersion est autorisé avant 10h00 et après 18h00.

Ces indications portent sur l'usage des eaux des réseaux publics.

Tout contrevenant est punissable d'une amende.

(Voir affichage en mairie).

► **TAILLE DES HAIES EN BORDURE DES VOIES**

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes.

Nous invitons les habitants à contrôler que leurs arbustes ne gênent ni le déplacement des piétons en sécurité sur les trottoirs (personnes âgées ou mamans avec les enfants) ni la visibilité des panneaux de signalisation routière pour les conducteurs.

Afin d'éviter des problèmes, nous rappelons aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille des arbustes et haies à l'aplomb de leur propriété ainsi qu'à l'enlèvement des déchets d'élagage. La responsabilité des occupants, propriétaires ou locataires, en cas d'accident est engagée en cas de non respect de cette obligation.

► **Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité : STATIONNEMENT DES VOITURES :**

Nous rappelons aussi que le stationnement des voitures sur les trottoirs met en danger les piétons, les parents avec poussettes ou les personnes à mobilité réduite.

Voitures en « sécurité » sur les trottoirs = piétons en danger !

Ce message n'est pas une erreur de la rédaction qui n'a pas oublié qu'elle a déjà

évoqué ce sujet dans le précédent bulletin mais une redite nécessaire car certaines personnes n'ont toujours pas saisi l'importance du respect des règles du bien vivre ensemble ainsi que celui du code de la route !

AGENDA

LA FÊTE DU 14 JUILLET qui aura lieu le 13 juillet, comme d'habitude. Cette année c'est le comité des fêtes du village qui organise la partie restauration et bal, la commune offrant le traditionnel feu d'artifice. Rendez vous dès 19h30 sur le terrain du pôle sportif.

VIDE-GRENIERS dimanche 30 juillet organisé par le club de foot « l'Espérance des Auxons-Miserey » sur le terrain des Auxons. 3€ le mètre /l.
Inscription au 03 81 58 79 65 ou 06 89 85 14 54 ou vgauxon@orange.fr

L'année 2016/2017 a été une période importante pour notre village. De multiples travaux et projets ont modifié et modifieront encore Les Auxons. L'année prochaine s'annonce riche en défis que nous porterons avec énergie.

Si les réunions et rendez-vous avec le conseil municipal s'espacent, l'équipe reste en alerte.

Ce sera avec plaisir que je vous retrouverai en septembre mais je reste à votre écoute pendant ces deux mois de « pause relative ».

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer la naissance d'une revue municipale, « Les échos de la mairie », qui traitera des actions menées par mon équipe, des faits marquants pour Les Auxons ainsi qu'un rappel des rendez vous associatifs. Vous la trouverez sur le site et serez prévenus de sa parution chez nos commerçants et divers professionnels du village.

Le Maire
Serge Rutkowski